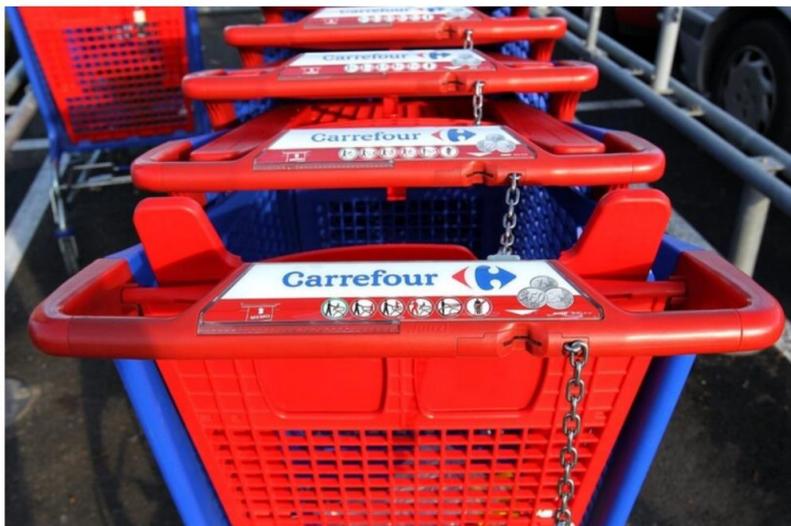


Israël : l'implantation de Carrefour dans les colonies s'attire des critiques

Par [Sophie Alary](#), le 15/11/2022 à 11h59

Six organisations dénoncent, dans un rapport publié mercredi 16 novembre, l'accord de franchise conclu par le groupe Carrefour avec une enseigne alimentaire israélienne, Yenot Bitan, dont au moins 3 magasins sont implantés dans des colonies en Territoires palestiniens occupés.



Une coalition d'ONG et de syndicats – dont la Ligue des droits de l'homme, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et la CGT – vient de publier ce mercredi 16 novembre un rapport dont le titre ne laissera personne indifférent : « *Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne* » (1). Un document en réaction avec l'annonce de la marque française, le 6 mars dernier, d'avoir signé un accord de franchise en Israël avec la société israélienne Electra Consumer Products et sa filiale Yenot Bitan, qui permettra à tous les magasins de l'enseigne Yenot Bitan – plus de 150 – de se développer en ayant accès aux produits de la marque **Carrefour**. L'accord se traduira également par la conversion progressive des supermarchés Yenot Bitan en magasins Carrefour.

Trois des magasins de l'enseigne partenaire sont situés dans des colonies

Au cœur de la polémique : au moins trois des magasins Yenot Bitan sont identifiés dans des colonies israéliennes en Territoires palestiniens occupés, toutes illégales au regard du droit international : les deux grandes colonies d'Ariel et Maale Adoumim ainsi que la colonie d'Alfei Menashe, près de Qalqilya.

Pour les organisations signataires, la mise en œuvre de l'accord entraînerait la présence de produits de la marque Carrefour dans les colonies israéliennes et « *impliquerait ainsi directement le groupe Carrefour dans la colonisation* ». Elles se réfèrent notamment à la dernière résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, en 2016, qui rappelle l'illégalité des colonies et amènent ses États membres à distinguer l'État d'Israël des territoires occupés depuis 1967.

« Ici, c'est déjà Israël » : en Cisjordanie occupée, la genèse d'une colonie

Les organisations dénoncent aussi le partenariat avec Electra Consumer Products. La société mère de l'entreprise israélienne, la holding internationale Elco Ltd, fait partie des 112 entreprises recensées en 2020 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, comme étant impliquées directement ou indirectement dans des activités liées aux colonies israéliennes.

La coalition demande au groupe Carrefour de mettre fin à l'accord de franchise

Pour les auteurs du rapport, l'accord passé par le groupe Carrefour est contraire aux obligations des entreprises en matière de droits humains, mais il est également en contradiction avec les « *principes éthiques* » adoptés par le groupe. Ils rappellent qu'en 2013, l'ONU a publié une liste de 10 catégories d'activités susceptibles de rendre des entreprises israéliennes ou multinationales complices des violations des droits de l'homme en lien avec la colonisation du territoire palestinien, parmi lesquelles « *l'offre de services et de prestations contribuant à l'entretien et à l'existence des colonies de peuplement, y compris dans le domaine des transports* ».

Carrefour mise gros sur la révolution numérique

La coalition demande au groupe Carrefour de mettre purement et simplement fin à ses partenariats avec Electra Consumer Products et Yenot Bitan. Elle réclame aussi à l'État français d'agir pour que le groupe Carrefour « *prenne la mesure des risques juridiques et réputationnels qu'il prendrait en poursuivant son partenariat* ».

« *Carrefour n'exerce aucune activité directement en Israël et n'a aucune participation capitalistique dans Yenot Bitan. Le groupe respecte les exigences juridiques qui s'imposent à un franchiseur* » a réagi le service de presse du groupe le 15 novembre.

En 2019, une campagne menée par une coalition d'ONG et de syndicats, dont certains signataires du rapport sur le groupe Carrefour, avait conduit deux entreprises françaises, Egis et Alstom, à se retirer d'appels d'offres visant à étendre les lignes de tramway, les deux entreprises étant toutefois impliquées dans la maintenance et la coordination du projet de tramway.

Sophie Alary

(1) *Les organisations signataires du rapport : la Ligue des droits de l'homme, l'Association France Palestine Solidarité, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Al-Haq, la CGT, la Fédération CGT du commerce et des services.*